

Publié le 18 juin 2019

Concours des Trophées des Epl 2019 : (p)osez votre candidature avant le 21 juin !

Les Entreprises publiques locales (Epl) ont jusqu'au 21 juin pour déposer en ligne leur candidature. Le palmarès, pour lequel le grand public sera invité à voter cet été, est attendu en octobre, à l'occasion du congrès des Epl qui se tiendra à Strasbourg.

28^e édition
**TROPHÉES
DES
epl**
2019

Valorisez l'action de votre entreprise et partagez votre savoir-faire
avec tout le réseau Entreprises publiques locales

Chaque année, les Trophées des Entreprises publiques locales visent à mettre en valeur des initiatives de Sociétés d'économie mixte, (Sem), de Sociétés publiques locales (Spl) et de Sem à opération unique (SemOp), regroupées sous l'intitulé d'Entreprises publiques locales (Epl). Ces initiatives devront être significatives en matière de performance économique, sociale ou environnementale au service des collectivités locales... et des habitants bien sûr.

Les candidats concourent dans **4 catégories** :

1. ville de demain, ville intelligente,

2. habitat durable,
3. attractivité des territoires,
4. services au public.

Tout le monde est concerné par ce concours. En effet, le public pourra dès le 1er juillet consulter les projets des candidats dans la rubrique [Trophées des Epl](#) sur le site servirlepublic.fr et voter pour le projet de son choix.

- Posez votre candidature [en cliquant ici](#)

Agenda du concours 2019

- **Dépôt des candidatures en ligne : jusqu'au 21 juin 2019**
- Pré-sélection des projets candidats par un comité d'experts : le 25 juin 2019
- Vote du public : du 1er juillet au 12 septembre 2019
- Présentation des projets nominés devant le jury : le 17 septembre 2019
- Remise des prix : au Congrès des Epl qui aura lieu à Strasbourg du 8 au 10 octobre 2019

Par Hervé LE DAIN